

Une centaine de personnes étaient présentes lors de notre assemblée générale qui s'est tenue jeudi 7 février 2008 salle du serre d'Aigle à Chantemerle .

Une salle attentive qui a pu entendre :

1- le mot du président B. JONQUERE donnant sa démission de son poste ,mais restant membre de l'association, conformément avec nos statuts, Bernard se présentant aux élections municipales sur Briançon .

2- Le rapport moral fait par le vice président PJ DOULAT (en pièce jointe) adopté par vote à main levée à l'unanimité

2- le rapport financier fait par Jpascal ADOLPHE (en pièce jointe) adopté par vote à main levée à l'unanimité.

Des questions dans la salle sur l'expertise juridique que nous avons mandaté à un avocat L'impatience de nos adhérents est compréhensible mais cette expertise ne peut être faite par l'avocat que lorsque celui-ci aura tous les documents en sa possession . Le refus de la CCB de communiquer la totalité des pièces du contrat ne lui permet pas de faire son travail plus rapidement. Il a du faire intervenir la CADA (commission d'accès aux documents administratifs). Cette commission se réunit 2 fois par mois il faut 1 à 2 mois pour obtenir une réponse . Plusieurs adhérents ont fait part de leur étonnement quant à la position de la SEERC suite au non paiement partiel ou total de la part assainissement en 2007 de leur facture En effet la SEERC après quelques envois de rappel non recommandés pour certains a été jusqu'aux menaces de contentieux pour d'autres. Aucune allusion de la part impayée de 2007 sur la facture 2008.

Pour cette année des adhérents nous font part de leur désir de continuer à marquer leur désaccord comme l'année dernière . Pour l'instant l'association n'a pas les moyens de soutenir d'éventuelles poursuites qui seraient faites à l'encontre de nos adhérents mais dès que nous aurons plus d'éléments quant à la validité du contrat nous pourrons nous organiser .

Mme DARDEN rappelle que, des membres de l'association qui s'étaient opposés à la SAUR sur Briançon il y a quelques années, en refusant de payer en partie ou la totalité de leur facture, n'avaient

fait l'objet d'aucune poursuite .

Les surcoûts comme à LA GRAVE et VILLAR D'ARENE , bien que très largement surévalués feront l'objet d'un co-financement COMMUNE-CCB-CONSEIL GENERAL 05 , ce qui refait payer les usagers imposés de la CCB avec les impôts locaux aux trois niveaux administratifs et au détriment d'autre réalisation !

L'élection des membres du CA sera complétée dès la réception des dernières candidatures dans les communes .Puis le bureau sera élu . L'association sera domiciliée sur la mairie de MONETIER LES BAINS après dépôt à la Sous-Prefecture de Briançon du CA et du bureau 2008 .

Nous suggérons que dans chaque commune il puisse y avoir un groupe d'adhérents qui se partage le travail et assiste en alternance au réunion du CA pour alléger la tâche de chacun . Tout adhérent peut participer aux réunions du CA pour s'informer et nous informer...!

Nous lançons donc un appel à tous pour que l'association vive et défende ce qu'elle s'est fixée dans ses statuts et que vous avez été nombreux à soutenir jusqu'à ce jour . L'Assemblée Générale s'est prononcée très favorablement pour les propositions d'actions à court et long terme.

#### A court terme:

-participation de Eau-Secours Briançonnais à la conférence de presse nationale des associations d'usagers de l'eau favorable à à la régie le 14/02/2008 à l'assemblée nationale face à la domination de Véolia, Suez et l'As

-questionnaire de l'association aux listes candidates aux élections municipales.

- participation à l'inauguration du Chazal: Carton rouge à la CCB et à SEERC!!!!

#### • A long terme:

-participation aux travaux de l'ACME ( association pour le contrat mondial de l'eau).

-poursuite de l'expertise juridique par l'avocat.